

Atténuer les effets de la volatilité



Stratégies en vedette

L'assemblage d'un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale et comprenant des catégories d'actif traditionnelles et non traditionnelles (alternatifs) peut contribuer à réduire l'incidence de la volatilité.

FNB neutre au marché Anti-bêta É.-U. – cov. \$CAN AGFiQ (QBTL)

- Couverture efficace des actions, cherchant à réduire la volatilité au sein du portefeuille, et visant à atténuer l'incidence des baisses.
- Se prête bien aux stratégies axées sur les actions, en tant que couverture stratégique ou tactique.

Convient aux	Investisseurs recherchant une couverture stratégique ou tactique pour un portefeuille d'actions.
Profil de risque	 Faible Moyen Élevé
Symbole au téléscripneur	QBTL

Fiducie de crédit privé AGF SAF

- Potentiel de rendement global supérieur; dans des conditions où les rendements des marchés financiers pourraient être au ralenti.
- Un profil privilégiant la faible durée aide à positionner les portefeuilles de façon à prévoir une augmentation des taux de rendement.
- Solution différente à faible corrélation par rapport à la plupart des indices traditionnels d'actions et de titres à revenu fixe.

À l'usage exclusif des investisseurs qualifiés et des conseillers en placement. Pour de plus amples renseignements, visitez le site AGF.com.

Fonds d'obligations à rendement global AGF

- Offre un potentiel de rendements supérieurs à ceux des obligations traditionnelles, grâce à des participations dans un éventail de titres à revenu fixe, y compris des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles et des obligations des marchés émergents.
- Peut servir de complément à des stratégies d'actions, pour diversifier des placements dans des obligations de base traditionnelles, tout en recherchant des rendements supérieurs.
- Le **FNB Obligations Occasions mondiales AGF (Symbole au téléscripneur : AGLB) est également offert.** Le FNB AGLB suit une méthode semblable et procure des participations comparables dans des titres à revenu fixe.

Convient aux	Investisseurs qui recherchent un rendement obligataire maximum.
Profil de risque	 Faible Moyen Élevé

CODES DU FONDS

Série		OPC	F	FV	Q	W
		FA				
Fonds	\$CAN	792	824	-	1211	1421
	\$US	492	724	-	-	-
Série V	\$CAN	3037	-	-	-	-
Catégorie	\$CAN	4089	5034	2513	1248	1420
Série V	\$CAN	3038	-	-	-	-

Fonds de revenu fixe Plus AGF

- Stratégie activement gérée qui consiste à investir dans un portefeuille d'obligations de base de qualité et à y ajouter de façon sélective des participations à des catégories d'actif permettant d'obtenir un revenu supplémentaire.
- Peut servir de complément à des stratégies d'actions, aux fins de gestion de la volatilité et de protection contre les baisses potentielles.

Convient aux	Investisseurs qui cherchent une solution de titres à revenu fixe de base qui procure une occasion de diversification accrue.
Profil de risque	

CODES DU FONDS

Série	OPC		F	Q	W
	FA				
Catégorie	\$CAN	4090	5035	1249	1416
Fonds	\$CAN	9413	9110	1207	1407

Fonds mondial de dividendes AGF

- Investit dans des sociétés de grande qualité versant un dividende, avec un accent sur la gestion du risque relatif au pays, au secteur et à la société, ce qui contribue à potentiellement réduire la volatilité du portefeuille et à offrir une protection supérieure en cas de baisse.
- Se prête bien aux stratégies axées sur la croissance

Convient aux	Investisseurs qui recherchent la croissance axée sur la gestion du risque.
Profil de risque	

CODES DU FONDS

Série		OPC	F	FV	Q	W
		FA				
Fonds	\$CAN	4000	5000	–	1212	1404
	\$US	4100	5100	–	–	–
Série T	\$CAN	4013	–	–	–	–
Série V	\$CAN	3000	–	2507	–	–
Catégorie	\$CAN	4088	5033	–	1247	1415
Série V	\$CAN	3033	–	–	–	–

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller financier ou visitez le site AGF.com.

À L'USAGE DES CONSEILLERS AUPRÈS DES INVESTISSEURS.

L'admissibilité et le maintien de participation au programme de tarifs préférentiels d'AGF requièrent un investissement minimal de la part d'un ménage (il peut s'agir d'un seul investisseur), conformément aux règles suivantes : i) un actif minimal de 100 000 \$ dans un fonds commun de placement admissible, ou ii) un actif minimal de la part d'un ménage de 250 000 \$ dans plusieurs fonds admissibles, en fonction de la valeur comptable ou de la valeur marchande, selon le montant le plus élevé. Toutes les réductions de frais de gestion applicables dans le cadre du programme de tarifs préférentiels sont accordées à la discrétion d'AGF et sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris la taille et la nature de l'investissement, de même que les frais imputés par le fonds ou la série dont il est question. AGF détermine, à sa discrétion, les séries et les fonds admissibles qui peuvent changer de temps en temps, s'il y a lieu. Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche.

La distribution annuelle cible est établie en fonction de la valeur liquidative du fonds ou du portefeuille le dernier jour ouvrable de l'année précédente et peut changer en tout temps. Les distributions mensuelles à l'égard des titres des séries T et V peuvent habituellement constituer un remboursement de capital à condition qu'il existe suffisamment de capital attribuable à la série visée. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions versées dans le cadre du fonds sont supérieures au rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre vos mains dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Le présent document est destiné aux conseillers et vise à les aider à déterminer quels investissements conviennent le mieux aux investisseurs. Tout investisseur devrait consulter son conseiller pour déterminer quels investissements conviennent le mieux selon son portefeuille de placements et ses objectifs personnels à cet égard.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

La diversification ne garantit pas un profit et n'élimine pas le risque de perte. Les informations que renferme le présent document sont des renseignements d'ordre général et ne doivent pas être considérées comme des conseils en matière d'investissement applicables à la situation d'un investisseur en particulier. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers financiers avant d'apporter des modifications à leurs stratégies de placement. Vous ne pouvez acheter des titres de série F aux termes du présent prospectus simplifié que par l'entremise de votre courtier inscrit qu'AGF a autorisé à offrir de tels titres.

^{MD} Le logo AGF est une marque déposée de La Société de Gestion AGF Limitée et est utilisé aux termes de licences.

Date de publication : le 10 juin 2022.